

**RAPPORT D'ANALYSES MICROBIOLOGIQUES N° 3372**

Prélèvement du 24.09.2013

Par : Monsieur F. Pilloud, Inspecteur des eaux

Epalinges, le 08 Octobre 2013

N/réf. : jwr

La Sarraz - Distribution publique d'eau sur le territoire de la Commune : réseau La Foule

(Prélèvement de surveillance selon notre lettre circulaire du 15.01.1982)

Echantillon N° 1	Germes aérobies par ml	Escherichia coli par 100 ml	Entérocoques par 100 ml
Fontaine publique, rte de Dizy, Jet continu	17	0	0

**Conclusions :**

Conforme aux prescriptions de l'Ordonnance fédérale sur l'hygiène des denrées alimentaires.

**Copie :** - Commune de La Sarraz

Frais d'analyses : Fr. 100.00  
Frais de prélèvements : Fr. 0.00

Le Chimiste cantonal

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.  
Des renseignements complémentaires sur la(les) méthode(s) d'analyses utilisée(s) peuvent être obtenus auprès du Service.

**RAPPORT D'ANALYSES CHIMIQUES N° 1072**

Prélèvement du 24.09.2013

Par : Monsieur F. Pilloud, Inspecteur des eaux

Epalinges, le 08 Octobre 2013

N/ réf. : jwr

La Sarraz - Distribution publique d'eau sur le territoire de la Commune : réseau La Foule

(Prélèvement de surveillance selon notre lettre circulaire du 15.01.1982)

Echantillon n° 1 : Fontaine publique, rte de Dizy, Jet continu

Température (°C)	17.4	Aspect :	
pH	7.3	Bromure (mg Br/l)	< 0.1
Conductivité à 20°C (µS/cm)	440	Oxydabilité (mg KMnO <sub>4</sub> par litre)	3.9
Turbidité (UT/F)	0.4	Carbone organique total (mg C/l)	1.4
Dureté totale (°F)	25.0	Ammoniaque (mg NH <sub>4</sub> par litre)	0.005
Dureté carbonatée (°F)	24.9	Nitrite (mg NO <sub>2</sub> par litre)	0.000
Calcium (mg Ca/l)	83	Orthophosphate (mg PO <sub>4</sub> par litre)	0.015
Magnésium (mg Mg/l)	10.5		
Sodium (mg Na/l)	2.4		
Potassium (mg K/l)	0.7		
Hydrogénocarbonates (mg HCO <sub>3</sub> par litre)	304		
Sulfate (mg SO <sub>4</sub> par litre)	7.3		
Nitrate (mg NO <sub>3</sub> par litre)	6.3		
Chlorure (mg Cl/l)	3.6		
Fluorure (mg F/l)	0.13		

**Conclusions :**

Eau assez dure.

L'oxydabilité (qui indique approximativement la charge en matières organiques) dépasse l'objectif de qualité de moins de 3 mg KMnO<sub>4</sub>/l fixé par le Manuel suisse des denrées alimentaires (valeur de tolérance légale : 6 mg KMnO<sub>4</sub>/l).

**Copie** :- Commune de La Sarraz

Frais d'analyses : Fr. 30.00 (seule l'analyse de nitrate est facturée)

Frais de prélèvement : Fr. 0.00

Le Chimiste cantonal

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.  
Des renseignements complémentaires sur la(les) méthode(s) d'analyses utilisée(s) peuvent être obtenus auprès du Service.